



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 347/2025

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUR TROTTOIR POUR LA CREATION D'UNE PRISE DE POTENTIEL SUR LE RESEAU GAZ IMPASSE SARRAZIN.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement sur trottoir pour la création d'une prise de potentiel sur le réseau de gaz, il convient de réglementer la circulation sur l'impasse Sarrazin.

ARRÊTE

Article 1 – A compter du 22 septembre 2025 et pour une durée de 15 jours, afin de permettre l'installation d'un véhicule de chantier, le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier qui se situera sur le trottoir devant le n° 14 impasse Sarrazin.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « CONTROLE ET MAINTENANCE INFRA » chargée des travaux.

Article 4 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 1^{er} septembre 2025.

Le Maire,

Alain CARTRON